

35  
Florence le 26 nivose an. 12.

Le Ministre plénipotentiaire de la République Française  
en Toscane.

à Son Eminence Monsieur le Cardinal Fesch Ministre  
plénipotentiaire à Rome.

Monsieur le Cardinal

j'ai l'honneur de transmettre à votre Eminence la copie  
d'une note que le gouvernement Toscan vient de me remettre.  
Elle est relative à l'enlèvement de plusieurs marbres et  
meubles attachés aux murs du cédant palais de l'Académie  
de France à Rome, qui a été échangé contre la villa Médicis  
appartenant à la Toscane. j'ai remis il y a quelque temps  
au gouvernement Toscan la Ratification tardive donnée par  
le gouvernement français de l'acte d'échange de ces deux  
palais, et je n'ai pas été peu surpris de recevoir la note  
dont copie est ci-jointe au lieu de la ratification qui m'était  
promise. je ne puis concevoir les raisons qui peuvent porter  
le Citoyen Suré à faire l'enlèvement des marbres dont  
on se plaint. les palais ont été échangés dans l'état où  
ils se trouvoient; on n'a donc le droit d'enlever rien de ce  
qui tient aux murs. je ne doute pas Monsieur le Cardinal  
que vous ne fassiez cesser sur le champ toute espèce de  
dégradation que l'on pourrait faire au palais de l'Académie  
de France, et remettre en état ce qui a été détruit,  
votre Eminence sentira que l'échange convenu est d'un



trop grand avantage pour la France pour qu'il soit permis  
d'en retarder l'effet par quelque raison que ce soit.

je vous prie, Monsieur le Cardinal, d'agréer l'assurance  
de ma haute considération.

Signé Clarel